

BP Boucher Guide GRPDC

Guide de réussite du projet de développement des compétences



Objectif: Informer les acteurs de la formation en BP Boucher











Taux de réussite = 65 % (moyen sur 3 ans)



Source: IPA2018 - L'insertion professionnelle des apprentis en Auvergne-Rhône-Alpes



Objectifs de la formation

- Approvisionner (Achat, réception, stockage),
- o Transformer les matières premières,
- Gérer un établissement (gestion commerciale, des ressources humaines et économie et financière)
- o Commercialiser (action commerciale et acte de vente),
- o Communiquer en interne et en externe,
- Suivre une démarche qualité et développement durable.



Durée, rythme et modalités d'examen :

- o 2 ans en contrat d'apprentissage (dérogation possible de la durée + ou -).
- o Validation de l'examen en CCF et ponctuel.



- 12 semaines par an.
- o 2 semaines en entreprise et une semaine à l'IFPP.





Coût

Etre titulaire du CAP Boucher

- Formation gratuite pour l'apprenti,
- Formation gratuite pour l'entreprise secteur privé (prise en charge par l'OPCO dont dépend l'entreprise).



Boucher Guide

GRPDC

BP Boucher

Guide de réussite du projet de développement des compétences



Objectif: Informer les acteurs de la formation en BP Boucher



La charte de l'alternance

(Extrait de la charte de l'apprentissage Auvergne-Rhône-Alpes)

Pour garantir la meilleure intégration de l'apprenant au sein de l'entreprise formatrice:



- L'apprenti s'engage auprès de l'entreprise à :
 - S'investir dans l'équipe de professionnels qui l'accueille.
 - Effectuer les missions confiées par l'employeur et son d'apprentissage.
 - Respecter le mode de fonctionnement de l'entreprise.
 - Appliquer les consignes de santé et de sécurité au travail pour protéger ses collèques et lui-même.
 - Rendre compte à son employeur et/ou maître d'apprentissage de ses activités à l'IFPP.
 - Acquérir les gestes professionnels pour l'exercice du métier.
 - Prendre en compte avec considération la proposition de recrutement que son employeur serait amené à lui faire à l'issue de sa formation.



- L'employeur et le maître d'apprentissage s'engagent auprès de l'apprenti à :
 - Faciliter son intégration en lui donnant des repères et un cadre lui permettant d'apprendre son métier dans de bonnes conditions.
 - Assurer sa formation pratique en lui confiant des missions opérationnelles en adéquation avec le diplôme ou le titre préparé.
 - Veiller au suivi de sa formation à l'IFPP, notamment en participant aux rencontres organisées par l'IFPP, en complétant le carnet de liaison.



- L'IFPP s'engage auprès de l'apprenti et de l'entreprise à :
 - Dispenser une formation générale, technologique et pratique qui complète la formation reçue en entreprise et qui s'articule avec elle.
 - L'accompagner tout au long de son parcours et de prendre en compte ses éventuelles difficultés.
 - Assurer son suivi en entreprise, en réalisant des visites en entreprise et en mettant en place des documents de liaison IFPP/Entreprise/apprenti.
 - L'accompagner dans sa recherche d'entreprise et dans ses démarches d'insertion professionnelle.
 - L'accompagner dans son orientation.
 - Proposer des outils de suivi du parcours de l'apprenti.
 - Faire un retour régulier sur le comportement et le suivi par l'apprenti de la formation à l'IFPP et alerter sur les difficultés éventuelles.
 - Assurer une médiation pour renforcer l'intégration de l'apprenti en entreprise et prévenir une rupture de contrat.





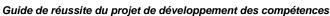






BP Boucher Guide GRPDC

BP Boucher



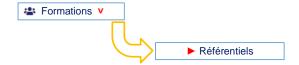


Objectif: Informer les acteurs de la formation en BP Boucher



Référentiel de formation

Le référentiel de formation est disponible sur simple demande auprès de l'IFPP (www.ifpp15.com).





Les enseignements dispensés à l'IFPP

Les enseignements dispensés par les formateurs de l'IFPP sont :

- o Technologie appliquée et pratique,
- Les sciences appliquées,
- L'environnement économique, juridique et gestion de l'entreprise,
- Français
- Histoire et géographie,
- Langue vivante étrangère (anglais).



Suivi et Lien permanent avec l'IFPP

Les emplois du temps, le suivi pédagogique et les relevés de notes sont consultables sur le portail « net-Y-Paréo » à l'adresse : https://ifpp15.ymag.cloud/



La rémunération d'un(e) apprenti(e)

Situation	Moins de 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2 ^{ème} année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC



BP Boucher Guide GRPDC

BP Boucher





Objectif: Informer les acteurs de la formation en BP Boucher



Les possibilités de poursuite de formation à l'IFPP

1 an supplémentaire CS Employé Traiteur (CS ET).



Comment privilégier vos échanges avec l'IFPP ?

En joignant un de nos services (accueil, inscription, formation, pédagogique, hébergement, restauration, direction) en :

- o Téléphonant au 04.71.63.81.81,
- o Envoyant un mail à direction@ifpp15.com,
- o Complétant le formulaire contact sur le site de l'IFPP (www.ifpp15.com),
- o Ecrivant à l'IFPP (8, rue A. Perdiguier, 15000 Aurillac), à l'attention de la Direction.
- o Répondant à l'enquête annuelle de satisfaction.





Notes

